

Toujours plus pour les équipements sportifs

Après la réalisation en 2000 du complexe des Stades de Flandres, la Ville s'attelle à de nouveaux chantiers dans le domaine de l'action sportive. Au programme, la poursuite du réaménagement de la zone de la Licorne à Malo-les-Bains, la reconstruction de la salle Pierre de Coubertin à Rosendaël, la construction d'une salle de sports au Grand Large et la mise en place de deux terrains synthétiques l'un à Petite-Synthe l'autre à Rosendaël.

Permettre à chaque Dunkerquois de pouvoir accéder à la pratique sportive dans de bonnes conditions et dans des locaux agréables et adaptés, tel est l'un des objectifs de la Ville qui consacre cette année 26 % de son budget d'équipement au sport, à la culture et à l'éducation. Pas étonnant quand on sait qu'il existe à Dunkerque un engouement exceptionnel pour l'activité physique : plus de 130 associations sportives sont représentées sur le territoire et accueillent chaque année plusieurs milliers de licenciés. De fait, la Ville met à disposition des scolaires, étudiants et clubs un ensemble d'équipements sportifs de proximité, de façon à faciliter l'accès au sport pour tous. Avec ses trois piscines, ses quatre complexes multisports, ses bases de voile et d'aviron, son golf, sa patinoire et ses équipements de proximité, le parc sportif dunkerquois est d'ailleurs l'un des plus importants de la région. La Ville gère ainsi le bon fonctionnement et l'entretien de plus de 70 installations sportives dont la majorité est située au cœur des quartiers. Mais cela ne suffit plus. Certaines salles sont aujourd'hui vieillissantes et ne sont parfois plus adaptées à la pratique sportive. Afin de répondre à une attente toujours plus forte en matière de locaux dédiés à l'activité physique, la municipalité va donc poursuivre cette année encore l'aménagement de plusieurs zones destinées aussi bien à la pratique amateur qu'aux scolaires et aux associations. Tour d'horizon.

⇒ Réaménagement de la zone sportive de la Licorne



Des tribunes plus modernes et des locaux mieux adaptés à la pratique sportive sur le site de la Licorne.

Le réaménagement global de la zone de la Licorne se poursuit. Ce site conçu pour permettre au plus grand nombre d'accéder à la pratique sportive du 1^{er} janvier au 31 décembre reçoit déjà les clubs sportifs, les écoliers ainsi que des utilisateurs occasionnels. Après l'installation dans le courant de l'année 2006 d'un terrain synthétique nouvelle génération et la mise en place de quatre nouveaux courts extérieurs de tennis désormais éclairés et utilisables même pen-

dant l'hiver, la Ville s'attaque aujourd'hui à la deuxième phase du chantier. Les pelleuses s'activent déjà à la construction d'un nouveau terrain de football réglementaire destiné à l'entraînement des jeunes licenciés du Football-Club de Malo (FCDM). Les travaux devraient se poursuivre d'ici la fin de l'année avec le lancement de la construction d'un bâtiment de 1 000 m² aux abords du terrain synthétique. Présentée aux habitants lors du dernier conseil municipal, cette nouvelle

installation, qui sera réalisée par le cabinet Atlante (le même qui a dirigé les travaux des Stades de Flandres), abritera huit vestiaires, des locaux techniques ainsi que le club-house du club de hockey sur gazon de Dunkerque-Malo. Elle sera en outre édifée selon les dernières normes en vigueur en matière de développement durable (chauffage par le sol, récupération des eaux de pluie, etc.). Et pour assurer

le bon fonctionnement et l'entretien de l'ensemble des équipements, la Ville a redéployé du personnel sur place. Des panneaux d'information seront également disposés afin que les usagers tirent le meilleur profit du nouvel équipement qui leur est offert. Par la suite, la Ville devrait par ailleurs procéder à la démolition de la vieille tribune du FCDM. Un nouvel ensemble comprenant une tribune moderne, sept vestiaires, un club-house et des bureaux destinés au club de football devrait ensuite sortir de terre dans le courant de l'année 2008, tandis que l'on procédera à la réfection du terrain d'honneur. Suivra la construction des locaux administratifs du site et des salles annexes (salles de musculation, multi-activité, de réunion, vestiaires) afin de permettre d'amplifier encore la pratique des activités, à la fois scolaires et éducatives. Enfin, la reconfiguration des bâtiments du Tennis-Club Malouin devrait marquer l'achèvement des travaux d'aménagement du site de la Licorne.

Une salle de sports au Grand Large

Oltre un vaste programme de logements, le nouveau quartier du Grand Large accueillera une salle de sports de 3 200 m² qui sera dévolue aux scolaires, aux associations et aux habitants du quartier. Outre une aire de jeux multisports homologuée pour les compétitions et les vestiaires, cet équipement comprendra une salle dévolue à la musculation, une autre aux arts martiaux et un mur d'escalade. Elle aura pour entrée le fronton d'un atelier des ACF et sera édifée selon des normes de haute qualité environnementale (HQE). Les travaux de construction, financés par la Région, la Communauté urbaine et la Ville, pourraient débuter en janvier 2008 avec une livraison programmée un an plus tard.

⇒ Reconstruction de la salle Pierre de Coubertin

Le passé, la salle des sports et la piscine Pierre de Coubertin étaient totalement détruites par un malheureux incendie à Rosendaël. L'occasion pour la Ville de reconsidérer les équipements sportifs sur cette zone. Une concertation a ainsi été menée avec les professeurs du collège Paul-Machy et les élus du quartier pour mettre en place un projet en adéquation avec les besoins de chacun. Le programme prévoit ainsi la reconstruction d'une salle de sport moderne d'une superficie d'environ 800 m² d'ici le début de l'année 2008. Elle s'accompagnera de la restructuration de la salle Paul-Machy existante en vue d'offrir un équipement multi-activité modulable en deux salles de 300 m². Un office, des rangements et des vestiaires seront également aménagés. Le futur équipement permettra ainsi l'accueil des

activités sportives des clubs et des associations, ainsi que les activités d'éducation physique scolaire. Cette salle s'adressera donc à la fois aux sportifs, qu'ils soient collégiens ou membres de clubs locaux, mais également aux habitants de Rosendaël qui trouveront là une nouvelle salle polyvalente. Début des travaux prévu en novembre 2007. À terme, la Ville pourrait envisager la modernisation du plateau sportif jouxtant les deux salles afin de faire de Rosendaël un pôle sportif à l'image des Stades de Flandres à Dunkerque-Centre ou du complexe de la Licorne à Malo-les-Bains.

D'une superficie de 800 m² la salle des sports Pierre de Coubertin accueillera associations et scolaires.



⇒ Deux terrains en synthétique

Après la mise en place d'un terrain en gazon synthétique à Dunkerque-Sud (stade du Fort-Louis), à Dunkerque-Centre (stade Tribut) et à Malo-les-Bains (stade de la Licorne), la Ville va d'ici quelques mois procéder à la création d'un équipement semblable au sein du stade des Maraîchers, dans le quartier de Rosendaël. Les principaux travaux consisteront en la réalisation des terrassements et du drainage ainsi que la mise en œuvre d'un revêtement synthétique. Le chantier s'accompagnera par ailleurs de la mise en place de divers équipements comme les cages de buts ainsi que les pare-balls. Ce terrain synthétique éclairé et répondant aux normes réglementaires de la Fédération française de football sera notamment utilisé par les jeunes licenciés du Football-Club de Rosendaël.



Dans le même temps, du côté de Petite-Synthe, c'est dès la mi-juin que les travaux de mise en place d'un cinquième terrain de foot synthétique vont débiter au stade de la Perche. ◆

⇒ Mais aussi...

Outre ces chantiers d'importance, la Ville engage chaque année des travaux de rénovation de ses équipements sportifs. Ainsi, les douches de la salle des sports Kléber ont été refaites à neuf, tandis que des travaux d'aménagement seront réalisés sur la billetterie du stade Tribut et la tribune côté Rosendaël. La Ville procédera aussi à la mise en place d'un nouveau transformateur électrique permettant l'éclairage simultané des terrains. La salle de l'Esplanade va quant à elle être remise à neuf durant l'été. Au programme : rénovation des vestiaires, réfection des peintures intérieures et ravalement de la façade. De quoi assurer le bon fonctionnement de l'équipement sportif. ◆

Aménagement urbain

Un appel à projets pour dynamiser le centre de l'agglomération

Augmenter l'offre de logements en privilégiant la mixité sociale et générationnelle, et renforcer l'attractivité commerciale, tels sont les deux éléments moteurs du projet initié par la Communauté urbaine pour faire du centre-ville de Dunkerque un véritable cœur d'agglomération. La CUD a lancé ces derniers mois une démarche d'étude sur l'évolution du centre de l'agglomération, en liaison avec les institutions et organismes les plus concernés et en particulier la ville de Dunkerque. En effet, si notre centre-ville a fortement évolué ces quinze dernières années, que ce soit par l'embellissement des espaces publics ou l'ouverture du Centre et du Pôle Marine, il faut poursuivre l'effort afin qu'il puisse répondre aux besoins des quelque 280 000 habitants du Dunkerquois. Ces besoins concernent tant le commerce et l'habitat que les modes de circulation, de stationnement, et l'utilisation des espaces publics. Pour ce faire, deux axes de développement ont été définies - les secteurs situés autour du Pôle Marine (quartier de la Gare, abords de la chaussée des Darses, terre-plein Guynemer...) et de la place du Général de Gaulle -, tout en sachant qu'il s'agira d'assurer une

continuité avec les éléments existants.

La mise en œuvre d'un tel projet nécessite une importante implication du secteur privé. Présenté en novembre dernier au MAPIC, un des plus grands salons consacrés aux investissements commerciaux, il a séduit des investisseurs privés. Cet accueil favorable a incité la CUD à lancer un appel à partenariat. Le nombre important de réponses a nécessité une sélection sur références, notamment la capacité d'assurer une présence de long terme (au moins dix ans) ainsi qu'une expérience avérée dans les projets de commerces et de logements en centre-ville. Trois investisseurs ont été retenus - les groupes hollandais Bouwfonds et Multi Corporation, ainsi qu'une équipe française composée de Klépierre-Ségécé et Palm Promotion -, à charge pour eux de proposer un schéma d'implantation de logements et de commerces conforme aux orientations du plan local de l'habitat et de la charte d'urbanisme commercial, et susceptible d'insuffler une dynamique urbaine et commerciale de cœur d'agglomération.

Les équipes présenteront leur projet le 10 octobre, le choix de la collectivité s'effectuant à la fin du même mois. ◆



Insertion

Avec les kiosques, Cetide prép are l'été

Une quinzaine de personnes en parcours d'insertion assurent le montage des kiosques depuis le début du mois de mars sur la plage. C'est en effet à l'association Cetide que la ville de Dunkerque et l'Office de tourisme Dunkerque-Dunes de Flandre ont confié la fabrication, l'entretien, le montage et le démontage des 171 cabines de plage louées aux estivants à la journée, à la semaine, au mois ou à la saison. « Correctement entretenu, chaque kiosque peut tenir une dizaine de saisons. En revanche, la durée de vie des socles en bois, en contact permanent avec le sable, est limitée à trois-quatre ans », explique Freddy Ryckebusch, directeur du Cetide, une association d'insertion basée rue des Scieries à Petite-Synthe. Afin d'assurer une bonne gestion de ce patrimoine balnéaire, l'Office de tourisme a décidé de remplacer quinze unités cette année. C'est ainsi qu'une nouvelle série fera son apparition courant juin sur le thème des corsaires. Déclinée en bleu et blanc, elle offrira une



sorte de mini-fresque sur laquelle apparaîtront notamment Jean Bart, un bateau-feu et le « Duchesse Anne ». Ici également, une quinzaine de personnes des ateliers menuiserie, métallerie et peinture se mobilisent pour

répondre à une commande qui bénéficiera des derniers procédés techniques : structure métallique désormais galvanisée et pose d'une résine sur le bois, qui multiplie par deux la capacité de résistance du revêtement. ◆

Éducation

L'école hors-les-murs

Mises en place par la Ville en collaboration avec l'Éducation nationale, les classes de proximité permettent chaque année à plusieurs centaines d'enfants de quitter pendant quelques jours les bancs de l'école pour vivre une expérience éducative et pédagogique unique. Vingt classes de 3^e cycle issues de dix écoles élémentaires publiques et privées de Dunkerque vont ainsi partir à la rencontre d'un nouveau milieu d'ici le mois de juin. Objectif : permettre aux enfants et aux enseignants de s'extraire de façon significative du contexte et de l'espace habituel de l'école pour enrichir les apprentissages par la découverte d'autres activités et d'autres lieux. Découverte du patrimoine historique du bassin minier à Olhain, du char à voile à Zuydcoote, mais aussi séjour sportif au Val Joly ou encore art du goût à Cahagnes dans le Calvados, ce sont ainsi près d'une dizaine de séjours thématiques organisés principalement dans la région Nord-Pas-de-Calais qui sont proposés par la Ville aux écoles



élémentaires. Une démarche qui ne peut se faire sans le soutien de la communauté éducative. Ces sorties scolaires s'effectuent en effet sous la responsabilité de l'enseignant. Pendant cinq jours, les élèves apprennent ainsi à vivre ensemble, loin de leur cocon familial. À noter enfin que ces classes de proximité sont financées pour la plus grande partie par la municipalité, la participation des familles étant établie en fonction des revenus (base quotient familial). ◆

Renseignements au 03 28 26 29 72.



© CUD

Solidarité

L'accueil d'urgence a joué son rôle cet hiver

A la veille de la campagne hivernale d'hébergement d'urgence, la Communauté urbaine et la Sous-préfecture avaient pris la décision d'ouvrir du 1^{er} décembre au 31 mars une structure d'accueil en continu pour des hommes seuls en déshérence. Ces derniers qui, pour diverses raisons, ne souhaitaient pas rejoindre des structures d'hébergement, tel le foyer logement intercommunal d'urgence (FLIU) sis quai de Mardyck, ont ainsi été hébergés dans des bungalows tout équipés, installés sur le quai de Goole.

Financée par l'État, la CUD et la Ville, et gérée par la Coordination d'accueil et d'orientation (CAO-Flandres), cette nouvelle structure a abrité durant ces quatre mois 158 personnes pour quelque 1 550 nuitées, soit une moyenne de 13 personnes chaque nuit. Au-delà de l'hébergement proprement dit, les SDF ont été reçus par des travailleurs sociaux afin de régler individuellement certaines situations. De même, institutions et associations se sont mobilisées pour faire fonctionner le lieu dans les meilleures conditions. Des bénévoles de la Croix-Rouge ont assuré des soins médicaux et sont allés au devant des personnes signalées par le 115, en com-

plément de la maraude de l'AAE, tandis que l'Estaminet du cœur fournissait les repas du soir servis par ses bénévoles et accueillait les usagers pour le petit déjeuner. Le Centre communal d'action sociale a assuré pour sa part l'entretien des lieux et le Centre hospitalier a pris en charge le service de blanchisserie. D'autres bénévoles sont également intervenus tout au long de cette période, qu'ils soient membres des Restos du cœur, d'Emmaüs, du Secours populaire, du Secours catholique ou de Saint-Vincent-de-Paul. Bien que les locaux préfabriqués auxquels avaient été adossées des niches pour les chiens aient donné toute satisfaction, Henri Loorius, adjoint au maire et vice-président de la CUD, ne désespère pas de trouver un local « en dur » pour la saison prochaine. « L'accueil grand froid est de la responsabilité de l'État, mais la Communauté urbaine continuera de jouer pleinement son rôle aux côtés de la DDASS et des partenaires associatifs. Elle souhaite d'ailleurs aller plus loin en proposant un hébergement d'urgence à l'année. » En effet, le FLIU sera fermé durant un mois et demi cet été, alors que le nombre de SDF ne diminue pas en période estivale. ◆

Environnement

Une gestion « sur mesure » des espaces verts

La gestion différenciée permet de diversifier les techniques d'entretien des espaces verts tout en maîtrisant les coûts. Appréhendée comme un élément du développement durable, elle veille au respect de l'environnement en proposant des démarches alternatives au jardinage classique. Ainsi, par exemple, les désherbants et les fertilisants sont réduits au profit de l'utilisation de copeaux de bois vert issus de l'élagage d'arbres feuillus et de compost de déchets verts. De même, les tailles et tontes espacées permettent à la végétation d'accomplir une plus grande partie de son cycle naturel de développement. Pour mener à bien cette gestion différenciée, le service municipal des espaces verts a créé trois secteurs d'entretien :

- Les zones urbaines sont soumises à un régime horticole classique avec un minimum de 14 tontes réalisées entre avril et octobre. Une partie de l'herbe broyée par la tondeuse est laissée sur place afin de nourrir l'espace vert.
- Les bords à canaux et les plaines de jeu bénéficient de 10 tontes annuelles avec une interruption entre le 15 mai et le 15 juin pour permettre les floraisons printanières. Elles sont suivies d'une tonte de rattrapage avec évacuation de l'herbe.
- Les espaces périurbains rassemblant les parcs périphériques et des réserves foncières en cœur de ville sont traités en mode semi-naturel par un fauchage bi-annuel et le recyclage des foins en fourrage, sauf les chemins dont les bordures sont tondues 8 fois par an pour attester de la gestion du site. C'est ainsi



que les plaines de jeu à Dessinguez et au Lapin Blanc offrent des espaces champêtres appréciés des hommes et des animaux, tandis que beaucoup d'usagers de la zone industrielle de Petite-Synthe ont gardé en souvenir les meules de foin disposées çà et là en juillet dernier, offrant une touche campagnarde à un endroit consacré à l'industrie.

La gestion différenciée concerne également les plantations d'arbres. On choisit désormais des espèces plus petites pour les secteurs résidentiels. Les arbustes bas sont privilégiés autour des résidences dont les rez-de-chaussée manquent de lumière, et des parterres de plantes couvre-sol se substituent progressivement aux surfaces engazonnées

contraignantes en termes d'entretien. La replantation des espaces verts s'effectue avec des espèces adaptées aux conditions écologiques du littoral. Ainsi, des espèces de bord de mer ont été replantées au Méridien, alors qu'à Rosendaël, le choix s'est porté sur des espèces champêtres pour constituer des haies bocagères dans la zone maraîchère. ◆

Prévention des risques

La Trésorerie municipale désamiantée

Depuis le 5 mars, la Ville a entrepris des travaux de désamiantage dans les locaux de la Trésorerie municipale, rue Fockedeey. Il s'agit essentiellement d'éliminer l'amiante contenue sous forme d'enduit dans les plafonds. Un chantier d'environ quatre mois, qui a été confié à la société Cabre. Avant d'extraire le flocage réalisé avec un liant-ciment contenant des fibres d'amiante, la société missionnée a d'abord confiné l'ensemble des structures, mobilier compris, à l'aide d'une double peau de polyane. Au total, 1 200 m² ont été protégés et isolés du faux plafond. Par séquence de 2 heures 15, les cinq ouvriers revêtus de scaphandres travaillent désormais dans un milieu dépressurisé qui empêche les fibres extraites de sortir



de la zone de chantier. Le flocage est attaqué par burinage : outre le faux plafond, les câbles et chemins de câbles sont également enlevés et jetés. L'ensemble des déchets contaminés est stocké dans des sacs et des conteneurs. Quant au personnel, son accès à la zone d'extraction est filtré par cinq sas. La fin de l'intervention, qui nécessite l'occupation d'une partie de la chaussée rue Fockedeey, est prévue pour le 30 juin.

Rappelons que cette opération de désamiantage s'inscrit dans le cadre d'une politique volontariste de la municipalité. En effet, la ville de Dunkerque, déjà en conformité avec la législation en vigueur en matière de désamiantage, a souhaité aller au-delà des préconisations du législateur. Comme pour le skate-

park où l'amiante était présente dans la toiture sous une forme dite non nocive (donc pas à l'état de poussière), à la Trésorerie municipale, on a souhaité éradiquer toute présence d'amiante. Une volonté qui amènera la Ville à reconduire dans les mois qui viennent la même opération dans les établissements du patrimoine public qui le nécessiteraient : la priorité a été donnée au secteur enfance avec l'école Lucien-Maillart, les maisons de quartier du Jeu de Mail, du Pont Loby et du Méridien, l'IME de Rosendaël ainsi que le musée des Beaux-Arts. Dans la plupart des cas, il s'agit de déposer des dalles de revêtement de sol qui contiennent des fibres d'amiante, également présentes parfois dans la colle utilisée. ◆